



La cellule d'accueil et d'écoute du diocèse d'Angoulême : un espace de parole, de reconnaissance et d'accompagnement

Créée en 2016 à l'initiative de Mgr Gosselin, la cellule d'accueil et d'écoute du diocèse d'Angoulême a été mise en place pour accueillir la parole des victimes, bien avant la publication du rapport de la CIASE. Depuis lors, elle s'est structurée pour proposer un espace d'écoute bienveillant et respectueux, sans jugement, où chacun peut exprimer ce qu'il porte.

Aujourd'hui, cette cellule indépendante regroupe quatre professionnels aux compétences complémentaires : un médecin-psychologue, un psychologue-clinicien, une conseillère conjugale et un juriste, ce dernier ayant rejoint l'équipe en 2023 à la demande de Mgr Gosselin. Cette diversité d'expertises permet d'apporter un regard croisé et des réponses adaptées aux situations confiées.

La cellule est avant tout un lieu de parole, mais elle accompagne également les personnes dans leurs démarches, si elles le souhaitent, et peut transmettre à Mgr Gosselin des recommandations concernant l'accompagnement des victimes ou la transmission de faits signalés. L'évêque veille à ce que cette cellule puisse agir en toute autonomie, tout en maintenant un lien étroit avec elle, pour garantir la prise en charge la plus juste et la plus respectueuse possible.

Depuis sa création, cinq à six situations ont été recensées dans le diocèse, concernant pour la plupart des faits anciens ou extérieurs au diocèse. La cellule bénéficie de formations nationales régulières afin de rester attentive et compétente dans le traitement de ces situations sensibles.

Par ailleurs, le diocèse travaille en lien avec les instances nationales telles que l'INIR et la CRR pour les prêtres diocésains et les religieux. Un protocole d'accord signé en 2022 entre le parquet de la Charente et Mgr Gosselin encadre la transmission des signalements, dans un souci de transparence et de coopération entre l'autorité judiciaire et l'Église.

L'Église s'engage également dans des actions de prévention, notamment en sensibilisant les mouvements et services pastoraux chargés de l'accompagnement, particulièrement des jeunes.

La réponse de l'Église ne peut cependant se limiter à des dispositifs institutionnels. Elle passe aussi par la prière et la mémoire. En réponse aux préconisations du rapport Sauvé, remis en octobre 2021, des journées mémoriales ont été instaurées chaque troisième vendredi du Carême. Elles invitent les communautés à honorer la mémoire des victimes, à prier pour elles ainsi que pour ceux qui ont commis des actes répréhensibles, dans une démarche de vérité, de conversion et de réparation. Mgr Gosselin souligne combien cette dimension spirituelle est essentielle pour continuer d'avancer avec confiance et responsabilité.

? La journée mémoriale dans le diocèse a lieu ce dimanche 23 mars 2025.

Adresse de la cellule diocésaine : cellule.ecoute@dio16.fr

Ligne d'écoute nationale : 01 41 83 42 17

Plus d'informations sur la Journée mémoriale sur le site du diocèse : [Journée mémoriale pour les personnes victimes d'abus dans l'Église – 2025](#)



Cellule d'accueil et d'écoute des **victimes** d'abus sexuels

**Vous avez été victime d'abus sexuels
de la part de membres de l'Église.**



Une cellule d'écoute composée de professionnels est disponible pour vous **ENTENDRE** et vous **ACCOMPAGNER**.

Si vous êtes concerné(e) directement
ou si vous connaissez quelqu'un pouvant l'être,
CONTACTEZ L'ÉQUIPE LOCALE EN CHARENTE



cellule.ecoute@dio16.fr

ou



APPELEZ LA LIGNE D'ÉCOUTE NATIONALE
au **01 41 83 42 17**



Vous pouvez également envoyer un message
à la Conférence des Évêques de France :
paroledevictimes@cef.fr

